



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2014

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Monsieur l'Adjoint : Jean-Jacques JABLKOWSKI
- Les Conseillers Municipaux : M. Edy ADAM, M^{me} Muriel BOSSERT, M. Christian DOCK, M. Thierry FREY, M^{me} Annie HEYWANG, M. Jean-Georges KARL, M. MECKERT Michel, M^{me} Martine NUSS,

Absents excusés :

- M. l'Adjoint Albert ALLMENDINGER qui a donné procuration à M. Christian DOCK
- M. Pierre AMANN
- M. Michel ESTNER qui a donné procuration à M. Jean-Jacques JABLKOWSKI
- M. Philippe PELEGRI
- M^{me} Fabienne SCHNEIDER qui a donné procuration à Mme Martine NUSS

1 – Procès-verbal de la séance 3 février 2014

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 février 2014 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Décisions prises par le Maire

Dans le cadre de sa délégation, M. le Maire informe les Conseillers municipaux des décisions qu'il a prises au nom de la Commune :

• N°11 du 23/12/2013

- **DE NE PAS EXERCER LE DROIT DE PREEMPTION** consenti à la Commune par délibération du 7 Décembre 2000, pour l'immeuble situé :

- ▶ Section 2 - parcelles A/73 et B/73 – 9, Rue de la Montagne

• N°1 du 13/02/2014

DE NE PAS EXERCER LE DROIT DE PREEMPTION consenti à la Commune par délibération du 7 Décembre 2000, pour l'immeuble situé :

- ▶ Section 2 - parcelle 106 – 16, Rue de la Montagne

• N°2 du 13/02/2014

DE NE PAS EXERCER LE DROIT DE PREEMPTION consenti à la Commune par délibération du 7 Décembre 2000, pour l'immeuble situé :

- ▶ Section 9 - parcelle 545/31 – 12, Rue du Jungholz

• N°3 du 03/03/2014

DE NE PAS EXERCER LE DROIT DE PREEMPTION consenti à la Commune par délibération du 7 Décembre 2000, pour l'immeuble situé :

- ▶ Section 1 - parcelle 243/100 – 74, Rue Principale

● **N°4 du 03/03/2014**

- **ACCEPTE** le chèque d'un montant de 265,80 € de la compagnie d'assurance GROUPAMA en règlement du sinistre du 01/03/2013 "Préjudice matériel" - Bac à fleurs et lampadaire endommagés entrée sud du village
- **Et D'IMPUTER** cette somme au compte 7718 – Indemnisation d'assurance –

● **N°5 du 03/03/2014**

DE NE PAS EXERCER LE DROIT DE PREEMPTION consenti à la Commune par délibération du 7 Décembre 2000, pour l'immeuble situé :

- ▶ Section 2 - parcelle 279/175 – 1a, Rue du Mont Ste Odile

3 – Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014

VU l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014

Le Conseil Municipal
délibère et

DECIDE de ne pas modifier les taux des taxes municipales

ADOPTE les taux tels que présentés sur l'état de notification 2014 par la Direction des Services Fiscaux, à savoir :

Taxe d'habitation	19,16 %
Taxe sur le foncier bâti	14,83 %
Taxe sur le foncier non bâti	47,37 %
CFE	15,19 %

Adopté à l'unanimité

4 - Budgets Primitifs

A – Budget général

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2014 établi par M. le Maire et la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2014 établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement	978 985,41 €
Recettes de fonctionnement	978 985,41 €
Dépenses d'investissement (y compris les restes à réaliser)	866 983,21 €
Recettes d'investissement	866 983,21 €

Adopté à l'unanimité

B – Budget C.C.A.S. (pour information)

M. le Maire, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S. informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration a approuvé le budget primitif 2014 établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement	9 299,34 €
Recettes de fonctionnement	9 299,34 €

Compte de Gestion et Compte Administratif C.C.A.S. (Information)

M. le Maire, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S. informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration a adopté le compte de gestion 2013 de M. le Comptable du trésor ainsi que le compte administratif 2013 arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2013	1 312,35 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2013	3 600,00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2013	2 287,65 €
Excédent de fonctionnement reporté 2012	2 511,69 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	4 799,34 €

5 – Redécoupage cantonal

M. le Maire informe le Conseil municipal que suite à la parution du décret n°2014-185 du 18 Février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Bas-Rhin, M. Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général, a introduit un recours gracieux demandant l'annulation de ce décret

Le Conseil Municipal
Délibère

Et ASSURE de son entier soutien à la démarche du Conseil Général dans le cadre du recours gracieux introduit contre le décret portant sur le redécoupage cantonal

CHARGE M. le Maire de transmettre cet élément au Conseil Général

Adopté à l'unanimité

6 – Divers

A – Mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de tronçons de rues – Rue du Haessling avec prolongement sur le chemin du Moenkalb (amorce sur la partie sud englobant également la Rue du Rott ainsi que la Rue de la Grange

M. le Maire informe les conseillers qu'il a lancé la consultation pour la maîtrise d'œuvre. Six cabinets ont été sollicités pour l'établissement d'un devis. Les réponses sont attendues pour le 17 Mars au plus tard.

B – Planning des Permanences pour les élections municipales

Il est procédé à l'établissement du planning pour la permanence du 1^{er} tour des élections municipales.

La séance est levée à 21 H.

Le Maire :
Marcel Kirstetter



INFORMATIONS DIVERSES

1 – Calendrier des manifestations

<i>Dates</i>	<i>Manifestations</i>
Vendredi 11 Avril 2014	Assemblée Générale A.C.L.S.H. Caveau de la Mairie
Dimanche de Pâques	Nos Musiciens annoncent Pâques depuis la plateforme du clocher de l'Eglise à 7 H précise

2 – Commande de Fleurs de la Société d'Embellissement

Voir au verso de la présente feuille (Remettre les commandes au plus tard pour le Mardi 22 avril 2014)

3 – Recensement – (Rappel)

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement en Mairie. Celui-ci est obligatoire dans les 3 mois qui suivent votre date d'anniversaire. L'attestation de recensement qui vous sera remise est obligatoire pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire).

4 – L'Etat simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- . les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- . les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur votre titre ne sera pas modifiée.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Vous trouverez les pays qui acceptent la carte nationale d'identité comme document de voyage. En téléchargeant, le pays vous téléchargerez la fiche d'information traduite dans la langue du pays de destination

5 – Elections municipales – Commune de moins de 1 000 habitants

Le mode de scrutin ne change pas : Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates de la commune sera affichée dans le bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas. Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte. Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.



Société d'Embellissement de HEILIGENSTEIN

Fondée le 23.10.1925

Offre de commande collective de fleurs Saison 2014

Livraison assurée par :

Les Etablissements horticoles

" Aux Bruyères d'Alsace "

Epfig

Alysum	Pot 10 cm	Rose, bleu, blanc	0,65 €
Bacopa	Pot 10 cm	Petite fleur blanche	1,65 €
Bégonia	Pot 10 cm	Rouge, rose, blanc	0,65 €
Begonia Dragon Wing	Pot 13 cm	Rouge, rose	2,15 €
Bégonia Tubéreux	Pot 10 cm		1,45 €
Bégonia Tubéreux RET	Pot 11 cm		1,70 €
Bidens	Pot 13 cm	jaune	2,05 €
Fuchsia	Pot 10,5 cm		1,95 €
Ganzania semi	Pot 10 cm		1,20 €
Gaura	Pot 13 cm	Rose	2,00 €
Géranium Decora	Pot 13 cm	Rouge / vieux rouge / Lila	1,95 €
Géranium lierre à grandes fleurs	Pot 13 cm	rouge / lila / blanc / rose / carmin / rouge et blanc, mauve	1,95 €
Géranium lierre roi du balcon	Pot 13 cm	Rouge / vieux rouge / Lila / blanc / rose à œil	1,95 €
Géranium lierre bicolore	Pot 13 cm	Impérial + lilas	1,95 €
Géranium zonale	Pot 13 cm	rouge / orange / lavande / blanc / rose foncé / rose clair / saumon / rouge cerise	1,95 €
Impatiens	Pot 10 cm	rouge / rose / mauve / orage / blanc	0,85 €
Impatiens Nouvelle Guinée	Pot 13 cm	Rouge / pourpre / rose clair / saumon / Blanc	2,25 €
Ipomée	Pot 13 cm	Vert ou foncé	2,20 €
Lobélia	Pot 10 cm		0,70 €
Lobélia retombant	Pot 10 cm		1,45 €
Oeillet d'Inde	Pot 10 cm	orange / citron / strié	0,70 €
Pétunias surfinia	Pot 10 cm	Toutes les couleurs	1,85 €
Pétunias MILLION BELL	Pot 10 cm		1,85 €
Plecktranthus	Pot 10 cm		1,50 €
Rose d'Inde	Pot 10 cm	orange / citron	0,75 €
Sanvitalia	Pot 10 cm	Jaune	1,55 €
Sauge bleue	Pot 10 cm		0,90 €
Scaevola	Pot 10 cm	bleu / blanc / rose	1,45 €
Toutes suspensions	Pot 27 cm	mélange	12,00 €
Toutes suspensions	Pot 30 cm	mélange	13,00 €
Verveine droite pot	Pot 10 cm		1,00 €
Verveine retombante	Pot 10 cm		1,35 €

Vous pouvez remettre votre commande jusqu'au : **Mardi 22 avril 2014** (dernier délai) à :

M ^{me} HÖSSL Véra	1, rue du Moenkalb	Tél : 03.88.08.54.09
M ^{me} KOPF-MESSMER Sophie	7, rue du Haessling	Tél : 03.88.08.14.19
M ^{me} LANDAIS Suzanne	78, rue Principale	Tél : 03.88.08.01.36